Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_247-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 42
Présents : 39
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE, Président.

Etaient présents (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Duchêne représentée par Mme Elshout, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Absent : M. Oger,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_247_020_1.1 : Fiche de modification de travaux n°2– entreprise SMAC titulaire du lot 2 « étanchéité » Marché public de travaux pour le sas thermique de la maison de santé de Maen Roch

Monsieur LE GONIDEC, Vice-président en charge des Travaux et de la Voirie, présente aux membres du Conseil Communautaire la modification de travaux de l'entreprise SMAC, lot 2-étanchéité.

Cette modification concerne l'encastrement de la descente d'eau pluviale, se trouvant derrière la porte créée. L'ouverture de cette porte se fera vers l'extérieur, de ce fait, la porte ne s'ouvrira pas à 90°C.
Cette ouverture n'est pas une issue de secours, cependant il est prévu que les patients empruntent celle-ci en cas de défaillance des portes automatiques. L'encastrement de la descente est donc nécessaire.

Cette fiche de modification de travaux correspond à une plus-value totale de1 685.00 € HT.

Elle porte le montant du marché de 3 806.89 € HT à 5491.89 €HT. Soit + 44.26%

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des travaux propose :

- **D'approuver la fiche de modification de travaux n°2 en plus-value de l'entreprise SMAC, titulaire du lot 2 « étanchéité » dont le montant est de + 1 685 € HT ;**

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_247-DE

- **D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement son représentant à signer l'avenant et ses annexes.**

Vu l'exposé de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des travaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des travaux, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
Monsieur Pascal HERVE